



## ANNEXES-HONORAIRES 2025 EPSILIMUM GESTION

Applicable à compter du 01/01/2025.

### HONORAIRES TTC

Honoraires de Gestion (sur tous les loyers et charges quittancées)	Propriétaire	Locataire
<b>Logements et locaux accessoires</b>		
Honoraires de Gestion courante	8.20 % TTC	
Frais de clôture de dossier (résiliation)	40,00 € TTC	

Honoraires de Location et Rédaction Recherche de locataire	Propriétaire	Locataire
<b>Logements et locaux accessoires</b>		
Honoraires de visite, Constitution de dossier, Rédaction du contrat de location	8,00 €/m2 * ou 10,00 €/m2* ou 12,00 €/m2*	8,00 €/m2* ou 10,00 €/m2* ou 12,00 €/m2*
Honoraires d'Etat des Lieux	3,00 € /m2	3,00 €/m2
<b>Emplacements de parkings ou garages isolés / autres biens</b>		
Honoraires de recherche de locataire, Rédaction du contrat de location	100,00 € TTC	100,00 € TTC

\*Plafonds décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014. Honoraires calculés en fonction de la surface habitable du logement loué multiplié par le prix/m2 en vigueur sur le secteur où il se situe (zones très tendues, tendues et autres zones). Les honoraires du locataire ne peuvent en aucun cas dépasser ceux du propriétaire dans le respect des dispositions de l'article 5 de la loi du 06/07/1989.

Prestations particulières et Honoraires Annexes	Propriétaire	Locataire
<b>Gestion des Baux soumis à la loi du 6/07/1989</b>		
Renouvellement du contrat de location (hors reconduction aux mêmes clauses et conditions financières) Rédaction d'avenant au contrat de location	150,00 €	150,00 €
<b>Gestion du recouvrement</b>		
Suivi des impayés : constitution dossier huissier /avocat (propriétaire sans assurance GLI)	100,00 € TTC	
Traitement des chèques ou prélèvements rejetés		Frais bancaires réels
<b>Gestion Fiscale</b>		
Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers	Inclus	
<b>Gestion Technique</b>		
Etablissement Etat des Sols et Pollutions	30 € TTC	
Etablissement Autres diagnostics	Frais réels	
Assurer le suivi des dossiers sinistres (déclaration, pilotage, suivi des remboursements)	Inclus	
Assistance à la livraison d'un bien neuf et suivi des levées de réserves	Inclus	
<b>Gestion administrative et comptable</b>		
Représentation éventuelle aux assemblées générales	Au temps passé selon tarif horaire des vacations	
Conseil/Assistance auprès d'un tiers (commission de conciliation, procédure, conseil juridique,...)	Au temps passé selon tarif horaire des vacations	

Paraphes Mandant :

Vacations Horaires	HT	TTC
Heures ouvrables : du lundi au vendredi 9h00-12H30 et 14h00-18h00	80,00 €	96,00 €
Heures non ouvrables jusqu'à 21 h	100,00 €	120,00 €
Heures non ouvrables après 21 h	175,00 €	210,00 €

### ASSURANCES- OPTIONS

Garantie de Loyers Impayés (sur tous les loyers et charges quittancées)	Propriétaire	Locataire
--	--------------	-----------

<b>OPTION 1</b>	Garantie «Loyers Impayés » Détériorations immobilières, Protection juridique.	2.20 % TTC	
<b>OPTION 2</b>	Option 1 + garantie Vacances locative	4.40 % TTC	
<b>OPTION COMPLÉMENTAIRE</b>	Garantie Carence locative (1 <sup>ère</sup> mise en location après livraison )	2 loyers mensuels + charges	

La souscription à la Garantie de loyers impayés est uniquement réservée aux Mandants liés au Mandataire par un mandat de gestion locative. Elle prendra fin avec la cessation du mandat.

Propriétaire Non Occupant (Cotisation annuelle)		Propriétaire		
		Cotisation annuelle TTC / lot	Cotisation annuelle pour une adhésion entre le 01/01 et le 30/06	Cotisation annuelle pour une adhésion entre le 01/07 et le 31/12
<b>OPTION PNO :</b>	Appartement non meublé	89,00 € / an.	89,00 €	44,50 €
	Appartement meublé : Capital mobilier assuré : 10 000€	105.00 € / an	105,00 €	52,50 €
	Appartement meublé : Capital mobilier assuré : 20 000€	115.00 € / an	115,00 €	57,50 €
	Maison en copropriété	145.00 € / an	145,00 €	72,50 €
	Maison Individuelle	185.00 € / an	185,00 €	92,50 €

En cas d'adhésion postérieure au 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours, seul le 2<sup>ème</sup> semestre sera du.

En cas de résiliation du mandat de gestion, la garantie cessera à la date de prochaine échéance, aucun remboursement de cotisation ne sera effectué.

Paraphes Mandant :

Les montants TTC mentionnés incluent la TVA au taux actuel en vigueur soit 20.00%. Si des directives gouvernementales venaient à modifier ce taux ou à créer de nouvelles taxes, les montants indiqués se verraient automatiquement modifiés. Le mandat de gestion est consenti pour une durée initiale de trois ans. La cotisation d'assurance est calculée en fonction du montant des loyers et charges quittancées. Son taux est révisable selon les modalités exposées par le contrat d'assurance.